

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 NOVEMBRE 2020 à 20h30

Etaient présents :

Mme ALLAIN Jocelyne, M. BAILLARD Christophe, Mme BRIAULT Odile, Mme BRILLAND Elodie, M. CHEVAL Dominique, M. COUENNE Michel, M. FOUSSE Jean-Luc, Mme LEHOT Elodie, M. MALHERBE Stéphane, M. MANIGUET Julien, M. RENOUEVEL Aurélien

Procuration(s) : M. ALLAIN Serge donne procuration à M. MANIGUET Julien

M. COSTILS Romain donne procuration à M. COUENNE Michel

Etai(ent) excusé(s) : M. ALLAIN Serge, M. COSTILS Romain

Absent(s) : M. HEUZE Gérard, Mme GUESDON Claudine

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : M. COUENNE Michel

1- Approbation des comptes-rendus du conseil municipal du 22 octobre 2020

2- Point sur les travaux communaux :

a- Le plancher béton du local à archives - DETR :

Mme le Maire a rencontré M. le Sous-Préfet le 3 novembre 2020 pour échanger sur les projets communaux et le problème actuel des dépenses supplémentaires engendrées par la Mérule, dans le cadre des travaux des logements communaux.

Notre collectivité a découvert de la mérule sur le plancher bois, le remplacement par un plancher s'impose à nous pour deux raisons :

1- Pour arrêter la prolifération de la mérule dans le bâtiment communal de la mairie

2- Par la création d'un espace de stockage pour l'archivage.

Le conseil sollicite la DETR pour une subvention à hauteur de 20%, pour un montant des travaux de 24 862.06€ HT.

DELIBERATION

Le conseil adopte le principe de l'opération de remplacement du plancher bois du grenier, atteint par la mérule, en un plancher béton.

Il sollicite l'aide de l'Etat au titre de la DETR.

Le montant de ces travaux s'élève à 4154.06€ HT pour la désinfection de mérule et à 20 708€ HT pour le plancher béton.

3- DGF 2020 - recensement de la Voirie communale :

La dotation globale de fonctionnement (DGF) constitue la principale dotation de fonctionnement de l'État aux collectivités territoriales.

Elle est fixée chaque année par la loi de finances.

Nos longueurs de voirie sont recensées chaque année pour entrer dans le calcul de la DGF.

La voie douce Ponts-St Jean va entrer dans la voirie communale pour une prise en compte dans le cadre de la DGF. Elle mesure 165 mètres linéaire.

PLAN DE FINANCEMENT FINAL VOIE DOUCE - DETR
--

Annexe IV

N.B. : Les montants doivent être inscrits **HORS TAXES**

Financement	Montant HT	Taux
Union Européenne		
Etat - DSIL		
Etat – DETR	2 771€	10%
Etat autres subventions (à préciser)		
Région		
Département		
Autres financements publics (à préciser) subvention parlementaire	1 578.86€	8.68%
Sous-total 1 subventions publiques	4 349.86€	18.68%
Maître d’ouvrage 20% au minimum - Autofinancement - Emprunt	13 836.14€	81.32%
Sous-total 2 Maître d’ouvrage	13 836.14€	81.32%
TOTAL*	18 186€	100%

DELIBERATION

Vu

- le code général des collectivités territoriales, en son article L 2121-29

- l'article L. 2334-1 à L 2334-23 du code général des collectivités territoriales

Considérant :

- le mode de calcul de la Dotation Globale de Fonctionnement s'appuyant en particulier sur le critère concernant la longueur de la voirie communale.

- l'obligation de déclarer chaque année auprès des services de la Préfecture la longueur de voirie communale mise à jour, compte-tenu du classement de nouvelles voies dans le domaine public communal.

- les derniers aménagements de voirie réalisés sur la commune de PONTS au cours de l'année 2017 notamment la création de la Voie douce Ponts-St Jean de la Haize, modifiant le linéaire de voirie au 1er janvier 2021. (2020 : 13 369ml + 165ml soit 13 534ml)

- la nécessité d'actualiser le tableau d'inventaire des voiries et d'approuver le linéaire de voirie communale mis à jour pour 13 534 mètres linéaires.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve le linéaire de voirie communale à 13 534 mètres linéaires.

- autorise Madame le Maire à déclarer ce nouveau linéaire auprès des services de la Préfecture pour le calcul de la Dotation Globale de Fonctionnement 2021.

4- Ajout d'un article dans le règlement du Cimetière :

Suite à la demande d'un particulier, la construction de la possibilité de réalisation de chapelle dans le cimetière communal est posée.

DELIBERATION

Le Conseil municipal, à l'unanimité, ne souhaite pas l'implantation de chapelle dans le cimetière communal.

Un article dans le règlement du cimetière et l'arrêté le préciseront.

4- Les illuminations de Noël :

Elles seront mises en place semaine 49 (du 30/11 au 6/12) et enlever semaine 1 de 2021.

Information concernant le coût annuel : **8 437.44€ TTC.**

Sur 6 ans : **50 624.64€**

Un contrat avait été signé avec l'entreprise LOIR il y a six ans. Il arrive à échéance début 2021. Il sera peut-être privilégié le centre Bourg pour les années à venir, vu le montant important de cette dépense, et de lancer un concours des maisons illuminées, pour 2021.

5- Affaires diverses :

Organisation de la distribution des repas des Aînés :

Bilan de la distribution : 157 repas. Je remercie les personnes présentes.

- **Le 11 novembre :** Je remercie M. LAUNAY, le Président des Anciens Combattants, ainsi que la Commission « Fêtes et cérémonies » pour s'être déplacée.

-

- **L'assurance fonctionnelle :** Suite à la parution du décret N° 2020-1072 du 18 août 2020, La commune informe le conseil municipal qu'elle a souscrit un contrat d'assurance fonctionnelle pour les élus. Ce décret informe les communes du montant de la compensation par l'État des sommes payées pour les communes de - de 3500 habitants.

DELIBERATION

Les élus ont pris connaissance du barème de la compensation, le montant reversé de la commune sera de 102€.

- **Label des Villages fleuris :**

Le jury régional a visité Ponts fin août, notre commune a reçu sa première fleur.

- **Le Bulletin Municipal :**

Intervention de Elodie BRILLANT

- **L'OPAH :**

Objet : Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) pôles territoriaux d'Avranches et du Val de Sée - Aides communales

Note de présentation

Dans le cadre de l'OPAH dont le lancement est prévu en début d'année 2021 pour une durée de 5 ans, la Communauté d'agglomération met en place, en partenariat avec l'Anah, l'Etat et d'autres partenaires, un dispositif d'aide à la rénovation des logements sur plusieurs thématiques :

- lutte contre l'habitat indigne ou très dégradé,
- lutte contre la précarité énergétique, et amélioration de la performance énergétique
- adaptation des logements pour perte d'autonomie lié aux handicap ou au vieillissement

...

Différents travaux peuvent être financés dans le cadre de ce dispositif, que ce soit sur l'aspect énergétique (changement des menuiseries, de l'isolation, du système de chauffage, de la ventilation) mais aussi sur l'aspect adaptation des logements (travaux dans une salle de bain, création d'ascenseur privatif ou desservant plusieurs logements) et jusqu'à la réfection d'un logement pour qu'il soit habitable.

La communauté d'agglomération a également souhaité créer une aide visant à inciter à la remise sur le marché de logements vacants depuis plus de 2 ans et situés en

centre bourg. Cette aide est accessible, sous conditions, aux propriétaires occupants ou bailleurs.

DELIBERATION

Vu les articles L.303-1 du code de la construction et de l'habitation,

Vu la délibération du conseil communautaire n°2019/01/31 - 4 approuvant le lancement d'une étude pré-opérationnelle à la mise en place d'une OPAH sur les pôles territoriaux d'Avranches et du Val de Sée,

Vu la délibération du conseil communautaire n°2020/02/03 - 006 arrêtant le projet de Programme Local de l'Habitat 2020-2025, et en particulier ses actions n°1 et n°2,

Vu l'avis favorable du Comité de Pilotage du 19 Février 2020 validant les résultats de l'étude pré-opérationnelle pour le lancement de deux OPAH en phase suivi-animation,

Vu l'avis favorable de la Commission Territoriale du Val de Sée du 18 Février 2020 validant les résultats de l'étude pré-opérationnelle pour le lancement de deux OPAH suivi-animation, l'OPAH sur les pôles territoriaux d'Avranches et du Val de Sée et l'OPAH de Renouvellement Urbain (RU) sur le quartier Saint Gervais à Avranches.

Vu l'avis favorable de la Commission Territoriale d'Avranches du 20 Février 2020 validant les résultats de l'étude pré-opérationnelle pour le lancement de deux OPAH suivi-animation,

Vu la délibération du conseil communautaire n°2020/09/30 - 109 validant la stratégie opérationnelle et le lancement de la phase suivi-animation pour les deux OPAH.

Vu la note de présentation,

Considérant que les enjeux sur la commune sont :

- la lutte contre la vacance,
- le maintien à domicile des personnes âgées ou en situation de handicap,
- la lutte contre la précarité énergétique,
- la lutte contre l'habitat indigne ou très dégradé, ...

Le conseil municipal :

- Accepte les subventions accordées dans le cadre de l'OPAH sur les pôles d'Avranches et du Val de Sée.
- **Rencontre avec le Président de la Com d'agglo et son directeur général des services le jeudi 17/12 à 20h** - Questions à aborder

- Tour de table

Christophe BAILLARD : le trou à la mare Millet à la Grande Mazurie, la commune demandera à l'entreprise locale BRIAULT d'intervenir.

Julien MANIGUET : informe le Conseil qu'il y a beaucoup de rats musqués le long de la Guérinette au niveau de Cavigny. Il demandera l'intervention du piégeur M. Gérard CHAUVIN de PONTS.

Stéphane MALHERBE : souhaiterait un réglage ou une diminution de l'éclairage nocturne de l'entreprise VIMOND. Cette nuisance visuelle gêne les habitants du lotissement le Jardin.

Fin de la réunion à 22h50